



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 1 de 4

Date :
11/01/2018

<u>CONVOQUES :</u>	<u>PRESENTS :</u>	<u>EXCUSES :</u>	<u>REPRESENTE PAR :</u>
Alain BERNHEIM	X		Mr LOUBET
Mireille CHAPUS	X		
Marc LOUBET	X		
Georges LARROQUE	X		
Priscilia BIONDI		X	
Bertrand COSSOUX	X		
Annie COURTIER	X		
Olivier DELMER	X		
Karine DA SILVA COUTINHO		X	
Magali SZESTAK		X	
Olivier GAMINETTE		X	
Gérard ESPINERA	X		
Elisabeth LONGUEVILLE	X		
Paul SCHULTZ	X		
Jean-Pierre PIERRAIN		X	

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BERNHEIM qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents ou absents.

Monsieur DELMER a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de retirer de l'ordre du jour le point suivant :

- Convention avec l'ASSAD RM

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2017.....1
- 2- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 novembre 2017.....2
- 3- Attribution du marché pour les travaux de la rue des Egremonts.....2
- 4- OAP des Egremonts : nouveau contrat rural.....2
- 5- SDESM : report en 2019 de l'enfouissement des réseaux rue au Loup et Chemin au Loup : Avenant à la Convention financière.....3
- 6- SMITOM : convention relative à la collecte des déchets industriels banals.....3
- 7- Désignation d'un membre à la commission des travaux.....4
- 8- Désignation d'un membre à la commission des finances.....4
- 9- Information sur la négociation relative à l'acquisition du terrain « Les Joies ».....4
- 10- Questions et informations diverses.....4

1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2017

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Rédigé-le: 11 janvier 2018

Par : Olivier DELMER – élu Secrétaire de séance



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 2 de 4

**Date :
11/01/2018**

2- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 novembre 2017

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

3- Attribution du marché pour les travaux de la rue des Egremonts

Monsieur LOUBET rappelle au Conseil Municipal la délibération du 5 octobre 2017 décidant le lancement d'un appel public à concurrence, selon une procédure adaptée, pour les travaux d'aménagement de la rue des Egremonts,

La date limite de réception des offres était fixée le 14 décembre 2017 à 18h00 Il a été reçu en Mairie 5 offres.

La commission d'appel d'offres s'est réunie :

- le 15 décembre 2017 pour l'examen des cinq candidatures reçues,
- les 19 et 22 décembre 2017 pour l'analyse des offres,

Après les conclusions de la commission d'appel d'offres il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise TP GOULARD qui apparaît comme étant économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement préétablis et exposés,

Les résultats du « diagnostic amiante » réalisé le 10 janvier 2018, se sont révélés négatif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer le marché à l'entreprise TP GOULARD, 92 rue Gambetta, 77210 AVON, pour un montant de 102 615,27 € HT, soit 123 138,32 € TTC et autorise le maire ou son adjoint à signer tous les documents relatifs à ce marché.

4- OAP des Egremonts : nouveau contrat rural

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, et le projet d'Orientation d'Aménagement Programmée « les Egremonts », il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

OPERATION N°1

Travaux «EGREMONTS-AU LOUP	pour 111 400.00 € H.T.
Maitrise d'œuvre	pour 13 000.00 € H.T.
Montant total opération N° 1 :	124 400.00 € H.T.

OPERATION N°2

Travaux « EGREMONTS-AUNETTE »	pour 93 759.00 € H.T.
Maitrise d'œuvre	pour 13 000.00 € H.T.
Montant total opération N°2 :	106 759.00 € H.T.

OPERATION N°3

Travaux «AU LOUP »	pour 76 775.00 € H.T.
Maitrise d'œuvre	pour 13 000.00 € H.T.
Montant total opération N°3 :	89 775.00 € H.T.

Rédigé-le: 11 janvier 2018

Par : Olivier DELMER – élu Secrétaire de séance



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 3 de 4

Date :
11/01/2018

Le montant total des travaux s'élève à **281 934.00 € H.T.**
Le montant total des honoraires de maîtrise d'œuvre s'élève à **39 000.00 € H.T.**

Soit un montant total pour les trois opérations de **320 934.00 € H.T., 385 120.80 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux d'un montant total de **320 934.00 € H.T.** présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOLLICITE** de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée de 320 934.00 € H.T.

- **DECIDE** de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Cette délibération annule et remplace celle du 30/06/2017

5- SDESM : report en 2019 de l'enfouissement des réseaux rue au Loup et Chemin au Loup, avenant à la convention financière.

Monsieur LOUBET rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 1^{er} juin 2017 adoptant les deux conventions financières entre le SDESM et la Commune de Boissise-la-Bertrand, relatives à l'enfouissement des réseaux basse tension/éclairage public/communications électroniques & de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau communal d'éclairage public, rue au Loup et Chemin au Loup.

Ces travaux étaient inscrits au programme de l'exercice 2018.

Considérant les charges budgétaires de la Commune, essentiellement fixées sur l'OAP des Egremonts pour 2018, et les études encore à venir concernant l'O.A.P. du Loup, il est proposé par le SDESM un avenant à ces conventions financières précisant que les travaux seront inscrits au budget de la commune en 2019, et que les conditions financières resteront inchangées.

Il est noté qu'au cas où la commune viendrait à abandonner ces travaux pour 2019, seuls les frais pour étude « amiante » seraient facturés à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cet avenant aux conventions financières, et charge le Maire à le signer.

6- SMITOM : convention relative à la collecte des déchets industriels banals

Monsieur DELMER informe le Conseil Municipal de la proposition du SMITOM-LOMBRIC d'une convention rétroactive, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, relative à la collecte des déchets industriels banals assimilés à des déchets ménagers.

Cette convention a pour objet de déterminer les droits et obligations respectifs du SMITOM-LOMBRIC et de la commune dans le cadre du service de collecte et d'élimination des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères.

La durée de cette convention est annuelle, reconductible par tacite reconduction pour une même durée.

Rédigé-le: 11 janvier 2018

Par : Olivier DELMER – élu Secrétaire de séance



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 4 de 4

**Date :
11/01/2018**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter cette convention et autorise le Maire à la signer.

7- Désignation d'un membre à la commission des travaux

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de réintégrer Monsieur FOURNIER, ancien membre de l'ASBBE, à la commission des travaux.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

8- Désignation d'un membre à la commission des finances

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de réintégrer Monsieur HUNOUT, ancien membre de l'ASBBE, à la commission des finances.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

9- Information sur la négociation relative à l'acquisition du terrain « Les Joies »

Par délibération en date du 30 novembre 2017, le Conseil Municipal a mandaté Monsieur le Maire afin de renégocier l'acquisition de la parcelle B835 au prix de 41 000 €, démolition incluse des bâtiments.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, du résultat de la négociation auprès des services de la DGFIP :

Par mail en date du 8 décembre 2017, les services de la DGFIP nous informent que le prix de vente de 41 000 € était un prix net des coûts de démolition des bâtiments. Les coûts de démolition étant déjà déduits de la valeur brute du terrain.

Si l'Etat venait à assumer lui-même les frais de démolition, la valeur du terrain vendu se trouverait majorée. Avant déduction des coûts de démolition amenant au prix de 41 000 €, le prix brut du terrain serait de 91 299 € (121 733m² X 0.75 € m²).

10- Questions et informations diverses

- Madame CHAPUS informe de la distribution à l'école de livres de Noël offerts par la Mairie
- Madame CHAPUS informe de la réussite de l'accueil périscolaire réalisé par les animateurs,
- Monsieur LARROQUE informe de l'établissement du Plan de sauvegarde. Une liste des personnes seules ou à secourir sera éditée,
- Monsieur LOUBET informe des arbres à abattre
- Prochain Conseil Municipal le 8 mars 2018

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Maire
Alain BERNHEIM